

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

22 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro, 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 17, et grande rue Mercière, 32, au 2^e.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — Le lundi 27 juin courant, les bureaux du *Censeur* seront transférés rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

Lyon, 25 juin 1842.

REVUE DE LA SEMAINE.

La lice électorale est ouverte, les chevaliers caracolent, les trompettes font entendre leurs fanfares sur tous les tons; les tenants ont cloué leur écu sur le poteau et les concurrents viennent le toucher du bout de leur lance pour témoigner de leur intention de disputer la victoire. Il surgit des combattants de tous côtés, il en vient de tous les coins; quelque César a frappé la terre du pied et des légions en sortent! La foule a fait entendre un immense éclat de rire; c'est qu'en effet rien n'est plus grotesque et plus niais que la tournure de tous ces inconnus sans courage et sans gloire, à qui la vanité a mis à la main une lance qu'ils ne savent pas tenir et qui se couvrent mal d'un mauvais bouclier qui ne les défendra pas des traits. Il n'est pas de petit procureur du roi de petite ville, pas de notaire de village, pas de fabricant retiré qui n'ait enfourché son palefroi et qui ne vienne galoper dans l'arène au risque de se rompre le cou. La couronne à laquelle ils aspirent est donc bien facile à obtenir, ou ces gens-là sont donc bien orgueilleux qu'ils se croient tous capables de la mériter; mais la foule a raison de leur rire aunez, son éclat de rire balait toute cette poussière. Il ne restera bientôt plus que les concurrents sérieux.

Entre eux déjà la lutte est engagée; le ministère fait feu de toutes pièces; l'opposition riposte par des manifestes, par des circulaires. Tous les comités ont écrit plus ou moins vaguement; M. Cormenin a publié l'*Avis aux contribuables*, et les députés écrivent des lettres particulières. Puisse tout cela éclairer le pays sur sa véritable situation et lui faire comprendre quels dangers il court s'il persiste dans la voie fatale où il est engagé!

À quelque parti que l'on appartienne, quelque bannière que l'on suive, il faut bien reconnaître que des deux combattants, du ministère et de l'opposition, l'un s'adresse à l'ambition, à la cupidité, à des intérêts qui, lorsqu'ils sont honorables, sont pourtant des intérêts tout matériels, tandis que l'autre s'adresse à l'intelligence, à la raison, à la pensée politique. Le pouvoir distribue des faveurs, fait des largesses et attire les hommes à lui par des promesses; l'opposition ne s'adresse qu'à la conscience. Qui triomphera? On l'ignore; mais du jour où parmi les électeurs il y aura plus d'hommes consciencieux que d'hommes disposés à tendre la main ou à prêter l'oreille aux promesses, le succès de l'opposition ne sera plus douteux. C'est une question de corruption ou de vertu; si les mœurs publiques, qui ont reçu déjà de si graves atteintes depuis que tant de mauvais ministres ont passé aux affaires et ont substitué les intérêts privés aux intérêts généraux, vont toujours se dégradant au sein d'une corruption croissante, le triomphe est assuré non seulement au pouvoir actuel, mais à tous les pouvoirs qui viendront après lui, voussent-ils abaisser encore le gouvernement parlementaire et faire prédominer le gouvernement personnel. Si la raison publique ne s'indigne pas de la corruption du dedans, de l'abaissement du dehors; si la conscience ne se révolte pas contre l'abjection où l'on nous traîne, nous marchons à des catastrophes, et ce sera du milieu des ruines que la liberté triomphante devra s'élever.

Rien ne sert un mauvais gouvernement comme le culte exagéré des intérêts matériels; pourvu qu'il semble les protéger, dans le pays les hommes avides de richesses lui permettront de briser

toutes les garanties, d'enchaîner toutes les libertés; pourvu qu'il les satisfasse, dans les chambres les mandataires de la nation ne seront plus que des complaisants pliés à toutes les volontés de ce pouvoir, et qui auront abdiqué le caractère que le choix du pays leur avait imprimé. Certes! nous ne voulons pas que les intérêts matériels soient abandonnés, que cette source de fortune publique soit négligée; mais la France doit comprendre qu'elle a une autre mission à remplir que celle de développer ses richesses, et que ses intérêts sociaux et politiques doivent primer les intérêts matériels. Sans doute le bien-être matériel a quelque peu augmenté, mais à côté d'une amélioration bien faible que de maux ont surgi dans cette fièvre ardente qui dévore aujourd'hui la société française! Que de fortunes perdues! que d'existences bouleversées! que de nobles réputations compromises! Pour prix de tout cela, qu'a-t-on obtenu de plus réel? Quelques fortunes scandaleuses élevées sur la ruine des familles, sans que le sort du peuple ait été sensiblement amélioré. Si le culte exagéré des intérêts matériels a pu produire ces catastrophes, si leur prédomination sur les intérêts politiques a permis tout ce qu'on a tenté depuis dix ans, ne comprendra-t-on pas quel danger il y aurait à persévérer dans cette voie et où l'on pourrait être entraîné?

Bien des hommes ont succombé; mais si l'on continue à suivre le même chemin, c'est la liberté, c'est l'indépendance, c'est le pays lui-même qui succombera.

Le ministère espagnol a réussi à se former; mais parce que six hommes ont consenti à prendre les portefeuilles, il n'en faut pas conclure que la crise soit terminée. Ceux qui montent aujourd'hui au pouvoir ont donné des gages à la liberté. L'un fut un ardent ennemi du gouvernement de la reine, et il a puissamment contribué aux événements qui ont amené sa chute; un autre fut l'un des ministres qui prirent les affaires au moment de l'insurrection de la Granja; un troisième enfin a été le président du tribunal militaire qui a jugé et condamné à mort Diego Léon. Mais depuis ces divers événements, et pendant que ces hommes restaient attachés aux principes qu'ils avaient manifestés à ces différentes époques, l'opinion de la majorité du pays a marché à grands pas, et le nouveau ministère va se trouver, dit-on, fort peu en harmonie avec la majorité des cortès qui vient de renverser le dernier ministère en déclarant qu'il n'avait plus la confiance du pays. Déjà, si nous en croyons certains rapports, on préparerait une protestation contre ce nouveau cabinet et on exprimerait ainsi une sorte de blâme sur celui qui l'a nommé, sans vouloir comprendre le vœu des cortès ou du moins sans vouloir y faire droit. Il faut donc s'attendre à de nouvelles complications, à de nouveaux tiraillements qui seraient occasionnés par la défiance que les cortès montrent à l'égard du gouvernement, défiance que la nomination du nouveau cabinet n'a pas fait disparaître.

Mais là ne sont pas toutes les complications des affaires politiques en Espagne; des carlistes ont reparu sur quelques points, cherchant le meurtre et le pillage pour ce qu'ils peuvent donner de joie féroce et de richesses, car ils doivent bien comprendre que les forces minimes dont ils disposent ne leur permettent pas d'espérer de succès de quelque importance. Ce ne sont pas là des guerillas, ce sont des troupes d'assassins; ce ne sont pas des soldats qui se battent pour un principe, ce sont des bandits qui tuent, pillent et incendient; à la torche et au glaive ils ont ajouté l'escarcelle.

D'un autre côté, des esprits impatients de la lenteur avec laquelle marche le progrès politique, craignant que l'ambition personnelle du régent ne soit un obstacle au développement des institutions que l'Espagne attend de la révolution, comprenant fort

bien que la liberté ne s'allie jamais parfaitement avec la monarchie, des esprits aspirent à la république et commencent à chercher par quels moyens matériels ils pourront faire triompher cette forme gouvernementale. Barcelonne, déjà tant de fois le théâtre de graves événements politiques, menace d'être ensanglantée de nouveau, et, si nous manquons encore de renseignements pour apprécier d'une manière précise la portée de l'agitation qui s'y manifeste, nous devons néanmoins reconnaître que ce sont là de fâcheux symptômes pour le ministère qui commence.

On comprend que l'administration des affaires sera difficile si on ajoute ces deux causes d'embarras à ceux qui devront surgir de la position toute spéciale du ministère devant les cortès. En effet, parmi les six nouveaux ministres, cinq sont sénateurs, un seul est député; mais, comme celui-ci était à l'armée du Nord, qu'il n'a pris aucune part aux travaux de la chambre, on ne peut savoir encore s'il partage les opinions de la majorité ou s'il aurait voté avec la minorité imposante qui a soutenu l'ancien ministère et qui a mis des obstacles à la formation du nouveau. Il est donc probable que la majorité des cortès se montrera peu satisfaite de la part qu'on lui donne au pouvoir.

Les embarras qui peuvent naître de ces causes diverses seraient d'autant plus fâcheux que l'Espagne a besoin, pour conserver son unité politique, d'une force qu'elle ne peut trouver que dans la marche régulière d'un gouvernement fonctionnant avec l'assentiment du plus grand nombre. L'esprit provincial n'est pas éteint en Espagne; on se souvient de la division des anciennes provinces, de leurs privilèges, et beaucoup d'hommes rêvent une république fédérative, forme gouvernementale qui, dans l'état actuel de la société, ne peut donner ni force ni grandeur à une nation.

Voilà au milieu de quelles complications le nouveau cabinet prend les affaires; nous le jugerons à l'œuvre. K.

M. Terme se porte candidat au collège de Villefranche et fait des efforts prodigieux pour succéder à M. Laurens-Humbot. Dans ce collège comme dans le collège *extra muros*, la lutte sera concentrée dans le parti conservateur. Si M. Terme est élu, on assure qu'il donnera immédiatement sa démission des fonctions de maire. On désigne déjà son successeur à la mairie. De pareilles combinaisons ressemblent beaucoup trop à de l'intrigue pour qu'on les laisse passer sous silence.

Dans le collège *extra muros* M. Martin se porte décidément en concurrence avec M. Leullion de Thorigny. On assure que la candidature de notre ancien maire échouera malgré les vives sollicitations dont il environne tous les électeurs. La préfecture, qui a des ordres précis, est tout-à-fait opposée à son élection et paraît décidée à coucourir au maintien de M. Leullion de Thorigny. Jusqu'à présent on ne parle d'aucun candidat appartenant à l'opposition.

M. Sauzet et ses partisans font en ce moment de nombreuses démarches auprès des électeurs du midi; ces messieurs sont décidés à ne rien négliger pour obtenir un succès. Nous ne savons trop quelles sont les promesses qu'ils feront cette année aux électeurs, mais nous pensons qu'on ne les croira pas sur parole et qu'on se rappellera ce que sont devenues celles qui ont été faites aux dernières élections.

On nous invite à prévenir les électeurs patriotes du midi que, d'ici à deux ou trois jours, on leur soumettra la candidature d'un

FEUILLETON DU CENSEUR.

Académie des Sciences.

Séance du 20 juin.

On a remarqué aujourd'hui que la séance académique a été signalée par des contrastes étranges. L'Académie a reçu communication de plusieurs mémoires de chimie qui semblent bouleverser des résultats que l'on avait crus inébranlables; mais aussi cette tendance à l'innovation a été plus que corrigée par deux lectures philosophiques ou cosmogoniques, où les lois de l'univers ont été définitivement proclamées et où elles ont été appuyées avant tout sur l'imagination des auteurs.

Au milieu de ce fracas est venue se placer une note fort intéressante de M. Vicat sur les pouzzolanes volcaniques et artificielles, note dont nous dirons d'abord un mot parce qu'elle traite avec clarté une question simple et utile. Nous reviendrons ensuite aux théories universelles et aux révolutions dont la chimie semble être menacée.

Il y a un esprit fort logique dans la note de M. Vicat. Chacun sait que les pouzzolanes naturelles sont une précieuse terre volcanique, exploitée surtout aux environs de Pouzzoles, et que cette terre, d'abord friable et légère, jouit de la propriété de se durcir fortement à l'air et même sous l'eau. Le dernier fait la rend inestimable pour la construction des mâles; c'est à elle que les Romains durent de pouvoir jeter en mer ces constructions qui ont résisté aux siècles et aux tempêtes.

M. Vicat, en réfléchissant sur la nature de cette substance, s'aperçut sans peine qu'il fallait y voir une combinaison de silice et d'alumine qui avait été fortement chauffée par les flux intérieurs et ainsi privée d'eau. Dès lors il conçut l'espoir de reproduire la pouzzolane en imitant les procédés volcaniques. Il choisit des argiles blanches, douces, privées le plus possible de fer et de chaux, et il vit qu'en les chauffant à peu près au rouge, elles prenaient la propriété des pouzzolanes, c'est-à-dire qu'elles devenaient friables et sèches, et que surtout elles tendaient à prendre un grand degré de dureté sous l'eau de mer.

La théorie de ce nouveau procédé industriel est fort simple. Il se forme, par la cuisson de l'argile, un silicate d'alumine anhydre, c'est-à-dire privé d'eau, dont les molécules se désagrègent, sauf à reprendre une consistance très-forte quand on leur rend le liquide que le feu leur a enlevé. C'est la copie de l'action volcanique du sol de Naples sur les argiles de Pouzzoles. Il est probable que des terres ainsi préparées, unies au nouveau béton qui a déjà fourni des résultats satisfaisants, pourront être employées dans nos grandes constructions maritimes et notamment dans les travaux du port d'Alger.

Nous abordons maintenant les expériences de la nouvelle chimie, matière délicate, difficile à exposer, et dont par conséquent nous ne dirons que quelques mots. Les premières sont de M. Gay-Lussac, et elles ont été

racontées à l'Académie par M. Pelouze. Il paraît que M. Gay-Lussac fait tourner au profit de la science les loisirs de sa villégiature du Limousin. Il s'est occupé d'une longue série d'expériences sur l'acide hypochloreux qui se prépare simplement en agitant de l'oxyde rouge de mercure dans du chlorure liquide. Il se fait là une de ces combinaisons simples et nettes que la philosophie de M. Gay-Lussac semble affectionner, mais dont la découverte première appartient à M. Balard, professeur à la faculté des sciences de Paris. Ce dernier chimiste s'est beaucoup occupé des mêmes questions, et ses recherches sont en général confirmées par des observations de M. Gay-Lussac. Le professeur Balard est un chimiste consciencieux et habile, bon logicien en chimie, bien qu'il expose sa science avec la verve d'un esprit languedocien.

La portion la plus utile du mémoire de M. Gay-Lussac concerne la nature précise des chlorures et des chlorures alcalins, deux genres de sels qui sont l'objet de fabrications très-importantes. Tous les fabricants devront consulter ce travail qui leur fournira bon nombre d'indications précieuses et qui leur montrera surtout la nécessité de tenir à une basse température les produits sur lesquels le chlore doit agir. La portion la plus neuve de ce travail est celle qui concerne le pouvoir décolorant de l'acide hyponitrique, et c'est là que se rencontrent les innovations graves auxquelles nous avons fait allusion.

Tout le monde sait que l'on mesure très-exactement le pouvoir décolorant du chlore, et que ce pouvoir est en raison simple de sa quantité. Mais M. Gay-Lussac vient de constater qu'un acide hyponitrique liquide, contenant moitié moins de chlore, décolorait cependant précisément de la même manière: il contient de l'oxygène que le chlore ne contient nullement, et cet oxygène vient le remplacer dans son action décolorante. Au contraire, l'oxygène seul ravive en général les couleurs; aidé de la lumière, il répand partout les teintes les plus riches. Ici les rôles paraissent changés, et on dirait que, par une substitution complète, l'oxygène se change en chlore. C'est un exemple de plus de ce fait qui semble se dessiner puissamment dans la chimie moderne, à savoir qu'il n'y a point de différence réelle entre les molécules des corps, et que toutes les variétés sous ce rapport dépendent du jeu des forces de combinaison.

Mais cette conclusion singulière des expériences du savant chimiste de Saint-Yrieix n'est encore rien auprès de celle qu'il faut déduire des recherches de M. Bouchardat sur les fluides animaux, recherches qui ont été pleinement confirmées par des analyses nombreuses de M. Cahours et du professeur Dumas. Au moyen de cent quarante analyses, ils se sont assurés que l'albumine et le caséum sont une seule et même substance, ce qui simplifie singulièrement la théorie de la nutrition des animaux herbivores.

M. Bouchardat a prouvé également une autre proposition encore bien plus hétérodoxe en chimie animale. La fibrine qu'on extrait du sang par la coagulation ou tous autres moyens n'est nullement un principe immédiat, ainsi qu'on l'avait cru jusqu'ici; elle renferme au moins trois prin-

cipes différents: une matière grasse, une matière albumineuse soluble dans l'acide hydrochlorique et une matière gélatineuse. Ce dernier fait est le plus remarquable. La fibrine et par conséquent le sang contiennent une proportion très-notable de gélatine. C'est la remise au jour de l'ancienne idée de Fourcroy, à laquelle le professeur Dumas a rendu hommage en rappelant les travaux de ce collègue célèbre de Lavoisier.

Voici donc que, par les expériences de M. Bouchardat, toutes les analyses et toutes les déductions physiologiques qu'on a tirées de l'examen du sang sont choses à refaire, ou au moins à revoir scrupuleusement. Il se trouve ainsi que les principes du sang, dont le professeur Andral s'est tant occupé et qui classent, selon lui, les maladies diverses, sont des assemblages de plusieurs principes distincts, et non des éléments simples de l'organisation. C'est ainsi que les faits viennent sans cesse endormir les systèmes. Mais quand des faits nouveaux se trouvent en présence de théories vraiment rationnelles et établies sur des expériences positives alors mêmes qu'elles seraient incomplètes, ils pourront s'y caser sans détruire tout l'édifice. C'est ce qui doit arriver en ce qui touche plusieurs séries récentes d'expériences sur le sang. Seulement nous comptons bien que l'on n'entendra plus parler de saignées copieuses pratiquées sur des poitrinaires au dernier période, le tout pour estimer les globules et la fibrine; assurément, dans ces cas, le plus grand service que l'on pût rendre au sang de ces pauvres malades serait de ne pas leur en ôter une goutte.

Nous venons de parler des points un peu nouveaux qui ont paru dans cette séance; mais que dirons-nous maintenant des grandes lectures cosmogoniques qui se sont maintenues à une hauteur éblouissante pour notre esprit? D'abord M. Laporte veut montrer qu'il existe dans le globe plusieurs centres d'attraction; que ces centres ont déterminé la position des mers actuelles; enfin que ces centres, en se déplaçant, entraînent les mers et les font changer de niveau. Or, les faits physiques et géologiques connus ne nous montrent rien de ce genre. On ne voit pas ces centres d'attraction, et les mers, au moins depuis les temps historiques, ne changent point de niveau. Ainsi, les choses que l'auteur cherche à expliquer n'ont point une existence reçue dans la science. On inverse ainsi des hypothèses pour rendre compte de véritables chimères. Cette direction d'esprit est d'autant plus singulière qu'il y a des choses graves et ingénieuses dans ce mémoire.

Nous en dirions autant de la lecture de M. Morand, si ce n'était que ce cosmologue embrasse quelque chose de bien plus vaste, c'est-à-dire toutes les lois mathématiques de l'univers. De quelle parole se servir en présence d'une telle prétention? Il n'y a plus qu'à s'humilier. L'auteur annonce hautement sa foi à l'esprit universel, à l'âme du monde et à l'harmonie de Pythagore; pour le dire en passant, ce dernier philosophe n'a point laissé une ligne de ses écrits, et ce qui le concerne n'est que nuage et incertitude. Aussi tout ce qui regarde Pythagore et ses idées harmoniques peut se comparer aux ténèbres visibles qui régnaient sans crépuscule

On lit dans le National de l'Ouest :
C'était samedi 18 juin l'anniversaire de la bataille de Waterloo, cette mémorable défaite de l'armée française, où la gloire est restée aux vaincus et la honte aux vainqueurs, où l'aigle de Napoléon aurait triomphé si la trahison et l'or étranger n'eussent assuré la victoire à ses ennemis.
Qu'en Angleterre on célèbre cet anniversaire comme fête nationale, nous le concevons, et nous n'avons rien à y voir ; mais quand France un navire de la Grande-Bretagne vient insolemment se paviser ce jour-là en signe d'allégresse, c'est ce que nous ne pouvons ni comprendre ni en signe d'allégresse, c'est ce que nous ne pouvons ni comprendre ni souffrir sans protester avec la plus vive indignation : c'est cependant là ce qui est arrivé à Nantes.
Samedi 18 juin, anniversaire de la bataille de Waterloo, la goëlette anglaise *Waterloo-Packet*, portant sur son devant le buste informe de Wellington, et qui se trouvait mouillée en face de l'île Gloriette, a eu l'audace de se paviser en signe de fête. Ce spectacle a tellement indigné un vieux soldat de la République et de l'Empire, qui a fait la campagne d'Egypte, qu'il aurait voulu aller couper la drisse du pavillon britannique.
Cet acte inconcevable n'étonnera personne quand on saura que le même jour M. Guizot est allé ostensiblement rendre visite à l'ambassadeur anglais. Pour peu qu'en nommant les candidats du pouvoir, fonctionnaires et autres, les électeurs secondent la politique anti-nationale du ministère de l'étranger, non seulement l'année prochaine les Anglais célébreront chez nous et ouvertement l'anniversaire de la bataille de Waterloo, mais encore le cabinet du 29 octobre en fera une fête nationale française, comme le gouvernement autrichien forçait les Suisses à célébrer la fête de leur asservissement, avant que Guillaume Tell eût si héroïquement rendu la liberté à son pays en chassant l'étranger qui l'opprimait.
Electeurs qui voulez vous traiter lâchement à la suite des candidats ministériels en leur donnant vos voix, ne voyez-vous pas qu'en agissant ainsi vous devenez étrangers à votre patrie, et que vous abjurez le titre toujours glorieux de Français ?... Réfléchissez avant d'agir, revenez sur vous-mêmes, il en est encore temps, et ne vous préparez pas la honte et le remords.

On lit dans le Courrier de la Moselle :
Les princes, qui ne devaient arriver à Metz que le 14 juillet, sont attendus pour le 26 juin. On en a reçu l'avis officiel : toutes nos autorités sont en émoi, et le budget prépare ses phrases de dévouement dynastique. Il y a huit jours, les princes traversaient déjà notre département ; ils paraissent nous aimer trop pour que nous ne soupçonnions pas quelque manœuvre électorale cachée sous leurs fréquents voyages.

ORIENT.
Nous trouvons dans le *Malta-Times* les nouvelles suivantes, à la date du 15 juin :
Les correspondances du Levant sont de Constantinople du 6, d'Alexandrie du 7 et de Smyrne du 9 courant.
Les nouvelles contiennent un fait important, c'est la détermination des cinq puissances de confier de nouveau le gouvernement de la Syrie à un prince chrétien. Cela semble être la cause de l'activité inaccoutumée qui règne dans le divan. Le rapport de Selim-Bey sur l'administration d'Omar-Pacha est attendu avec anxiété. Nous remarquons que le journal de Smyrne trouve déjà de la sagesse et de la fermeté dans la conduite du divan.
Il semble que toutes les parties de l'empire ottoman attendent une insurrection avec plaisir. Les habitants de la petite île de Calymnos ont organisé une résistance à la perception des impôts du gouvernement.
Nous apprenons par les lettres d'Aivali du 4 courant que les auteurs des derniers troubles ont été arrêtés et envoyés à Constantinople sur un brick de guerre. La contrée est maintenant parfaitement tranquille.
On dit à Constantinople que la mission de Sami-Bey a pour objet d'obtenir qu'une partie de la flotte égyptienne soit donnée en paiement des arriérés du tribut.
Constantinople, le 7 juin.
Le gouverneur de Tripoli, Mehmed-Pacha, est arrivé ici ; il partira dans une quinzaine de jours sur une frégate accompagnée probablement par une corvette et un autre petit vaisseau de guerre. Cinq à six cents hommes partiront aussi, et on dit qu'une nouvelle organisation militaire sera introduite dans la régence. L'infanterie ayant été reconnue insuffisante, deux régiments de cavaliers arabes seront ajoutés à un régiment turc ; pour faciliter cette opération, de deux régiments incomplets d'infanterie on fera un régiment complet et on versera le surplus des hommes dans la cavalerie. Rustem-Bey, le chrétien qui a servi autrefois avec une grande habileté Nadjib-Pacha en qualité de secrétaire des affaires étrangères, vient d'être appelé à remplir les mêmes fonctions auprès du nouveau gouverneur. Cette nomination sera agréable aux Français en général et aux Anglais en particulier.
M. Pisani a été réinstallé dans sa place de premier drogman de l'ambassade anglaise, à la grande joie de ses amis.
Le gouverneur de Trébisonde, Osman-Pacha, est mort. On ignore encore quel sera son successeur.
On rapporte qu'une ancienne maison anglaise fort estimée vient de suspendre ses paiements.

Alexandrie, le 6 juin.
Dans les derniers dix jours qui viennent de s'écouler, le pacha a ordonné que ses employés recevaient les vingt-cinq mois de traitement qui leur sont dus, partie en grains, en eau-de-vie, en vin, partie en argent ; mais les *flagorneurs de la cour* ayant représenté que payer en grains ce serait causer un grand dommage aux négociants qui ont dernièrement acheté une grande quantité de comestibles qu'ils ont payés en papier, il donna aussitôt de nouveaux ordres pour que les employés pussent prendre autant d'eau-de-vie qu'ils en voudraient, en disant qu'il ne pouvait pas les autoriser à prendre des grains, ce qui le déshonorait aux yeux des marchands. On assure que le mauvais état de ses finances inquiète vivement le pacha.
Diverses mesures ont été prises pour régulariser le commerce des cotons et pour régler le mode de perception du droit de douane à l'entrée et à la sortie.
Nous remarquons dans le projet de règlement la disposition suivante : quand les officiers de la douane auront quelque motif de soupçonner que la valeur réelle d'un article est supérieure à la valeur déclarée par le marchand, ils pourront demander que les droits soient payés en nature.

Des lettres de Tripoli de Barbarie, en date du 30 mai, annoncent qu'Abd-el-Gélil, bey du Fezzan, gagne journellement du terrain avec les insurgés sous ses ordres, et que les troupes d'Askar-Ali ne peuvent plus lui faire tête ; ce chef ne tardera pas à se montrer devant la capitale de la régence.
Tandis que le bey de Tunis semble prendre des mesures pour résister à toute tentative de la part de la Porte, nous voyons que ce petit souverain est en relations suivies avec le grand-seigneur. Il y a échange d'ambassades et de cadeaux. L'envoyé du bey, qui a fait au sultan la remise d'une corvette toute neuve construite et armée à Tunis, est reparti de Constantinople le 18, à bord de la corvette *Delialah* qui est arrivée à Malte le 14 juin.

Le même jour est arrivée dans le port la frégate turque *Chiha-Bahri*, venant de Constantinople et ayant à bord Asny-Bey, envoyé du grand-seigneur près le bey de Tunis.

On écrit de Malte, le 13 juin :
« Le bateau à vapeur anglais *le Tromboli* vient d'arriver de Constantinople avec des dépêches de sir Strafford Canning qui paraissent assez importantes, puisqu'on fait partir immédiatement pour Marseille le steamer *Vesuvius*.
« Tout ce que nous avons pu savoir, c'est qu'une vive altercation a eu lieu entre sir Strafford Canning et l'ambassadeur prussien.
« Le bruit se répand que plusieurs provinces de l'empire sont en insurrection et que les populations refusent de payer l'impôt.
« Nous avons des nouvelles de la Syrie en date du 28 mai.
Les Albanais, écrit-on de Beyrouth, ne respectent rien et poursuivent le cours de leurs brigandages. Ils ont maltraité tout récemment le lieutenant d'un brick de guerre français qui a reçu des coups de crosse de pistolet. Le consul de France a demandé immédiatement au seraskier une satisfaction, mais le seraskier a répondu tout simplement qu'il allait faire part de sa réclamation au gouvernement.
Le vicomte de Lemoine a été attaqué par des Albanais en revenant de la campagne.
De nouveaux troubles ont éclaté dans quelques tribus arabes et druses du Hauran. Un chef druse a été arrêté et jeté en prison par ordre de l'autorité turque. Ceux dont on a appris l'arrestation sont toujours prisonniers à Beyrouth.
Le seraskier a convoqué les émirs du Kersnan et autres lieux, afin de traiter avec eux la question du désarmement des habitants. La réunion devait avoir lieu le 31 mai.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.
Audience du 22 juin.

TENTATIVE D'ASSASSINAT. — DUEL SANS TÉMOINS.
Un duel sans témoins, dans lequel l'un des adversaires fut grièvement blessé, amène aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine (1^{re} section) le nommé Charles-Edouard Déremez, commis de librairie, âgé de 25 ans, sous l'accusation d'assassinat.
Déremez ne jouit point d'antécédents qui lui soient favorables. Après avoir mené une vie dissipée à Lyon, où sa famille occupe une position honorable, il vint à Paris, où, se trouvant bientôt réduit à un dénuement absolu, il eut recours à un bureau de placement. On lui offrit une place de domestique chez le sieur Drorve, libraire à Batignolles, moyennant 100 fr. de gages par an, plus le logement et la nourriture ; il accepta. Cependant le sieur Drorve ne tarda pas à s'apercevoir que Déremez était, par son intelligence et son instruction, supérieur à cet emploi ; il en fit alors son commis, aux appointements de 120 francs par mois, avec une prime sur les abonnements.
Malgré cette position avantageuse, Déremez contracta de nouvelles dettes ; infidèle dans ses comptes, il vendit des volumes à son profit et s'appropriant une partie des recettes de la maison. Eclairé enfin sur les dilapidations de son commis, le libraire se vit forcé de l'expulser.
Déremez avait rencontré à Batignolles un de ses anciens camarades d'école, Bernascon, peintre en bâtiments, ouvrier laborieux et estimé. En peu de temps il prit sur ce jeune homme un tel empire qu'il l'entraîna à dissiper avec lui toutes ses économies et en fit le compagnon de ses débauches. Mais bientôt, abusé lui-même et devenu le complice involontaire d'une escroquerie, Bernascon, indigné, rompit brusquement toutes relations avec son faux ami, et, après avoir fait connaître ses manœuvres et livré aux personnes trompées des renseignements sur la famille de Déremez, il quitta Batignolles et rentra dans Paris. Instruit de ces révélations, Déremez, furieux, se mit à la poursuite de Bernascon ; il le découvrit enfin son domicile.

Aussitôt il se rend chez lui, l'accable d'outrages, le frappe, lui reproche d'être l'auteur de sa perte, et, le saisissant à la gorge, menace à plusieurs reprises de l'étrangler. Bernascon, physiquement incapable de résister à ces violences, ne put s'y soustraire qu'en acceptant un combat singulier. En conséquence, ils se dirigèrent ensemble vers le quai de la Mégisserie, où Déremez acheta un seul pistolet, et de là à Batignolles, où il se procura de la poudre et des balles. Chemin faisant, Déremez, avant de charger le pistolet, mit une balle dans sa bouche et la mâcha. Bernascon lui reprocha cette précaution cruelle ; mais Déremez se contenta de lui répondre, en continuant de l'injurier, qu'il fallait que l'un des deux restât sur la place.

Avant de se rendre sur le terrain, l'un et l'autre firent un écrit conçu en ces termes : « Je déclare m'être donné la mort par ennui et dégoût de la vie. J'écris ceci pour qu'on n'ignore pas que c'est un acte de désespoir et qu'on n'accuse personne. »

Arrivés à Clichy, ils s'arrêtèrent derrière le mur du cimetière, non loin du chemin de la Révolte, et là, sans témoins, n'ayant qu'un seul pistolet, ils convinrent de se battre à douze pas. L'accusation dit ici qu'ils tirèrent au sort pour savoir qui ferait feu le premier ; mais ce fait est aujourd'hui énergiquement démenti par Bernascon. Toujours est-il que Déremez, qui ne s'était pas dessaisi d'un seul instant du pistolet, fit feu sur son adversaire, qui eut la poitrine déchirée par la balle. En le voyant tomber, Déremez manifesta sur-le-champ de vifs regrets ; un passant qu'il appela à son secours l'aida à transporter le blessé dans une maison voisine, où les premiers soins lui furent administrés. Les symptômes étaient graves : la balle, entrée à la base du sternum, était sortie sous l'aisselle gauche. Cependant, grâce à la force de sa constitution, Bernascon était au bout d'un mois en état de guérison.

Tels sont les faits pour lesquels Déremez est traduit devant la cour comme accusé : 1^{er} d'avoir soustrait et détourné au préjudice du sieur Drorve des fonds qui lui avaient été confiés à titre de mandat ; 2^o d'avoir commis une tentative d'assassinat sur la personne d'Auguste Bernascon.

Interrogé par M. le président Poultier, l'accusé soutient que les injures, les violences et la provocation qui a suivi ont été réciproques, qu'elles ont eu pour cause unique la jalousie de Bernascon, dont la maîtresse avait été précédemment la sienne et qui craignait de le voir renouer avec elle ses anciennes relations. Enfin il affirme que c'est Bernascon seul qui a refusé toute assistance de témoins.

Bernascon, appelé comme témoin dans la cause, s'avance péniblement devant la cour et dépose d'une voix altérée ; son témoignage contredit les explications données par Déremez et confirme les charges de l'accusation, mais en les aggravant sur un point capital. Bernascon déclare en effet que jusqu'au dernier moment il n'a pas cru sérieusement à un duel et qu'il a interprété la conduite de Déremez par cette supposition que celui-ci, s'imaginant qu'il avait reçu de l'argent, voulait le forcer par la peur à lui en donner ; il ajoute enfin qu'il n'a pas été tiré au sort pour savoir qui ferait feu le premier, mais que, s'étant baissé pour mesurer le terrain avec un mètre, le coup de pistolet est parti et la balle l'a frappé au moment où il se relevait.

Vivement pressé de questions par M. le président et contredit par l'accusé dont l'auxiété est visible, Bernascon insiste avec énergie sur sa déclaration.

Après l'audition des autres témoins, dont les dépositions ne font que corroborer les charges de l'accusation, M. l'avocat-général Glandaz prononce son réquisitoire, et M^e Digaad présente la défense.
Déclaré coupable sur le chef de tentative d'assassinat, mais avec circonstances atténuantes, Déremez est condamné à six années de réclusion, sans exposition.

Chronique.
LYON.
La compagnie des crocheteurs de la Guillotière et des Brotteaux nous prie d'annoncer que si elle a refusé d'exécuter le déchargement des bateaux appartenant à MM. Aubert et Brachet, c'est parce que ces messieurs n'ont pas voulu payer le prix d'usage.

Le 14^e régiment d'artillerie doit venir tenir garnison à Lyon. La première colonne de ce régiment, forte de trois batteries, a quitté Valence le 23 de ce mois pour se rendre dans notre ville où elle arrivera aujourd'hui. Les seconde et troisième colonnes arriveront le 7 et le 11 juillet.

Le 11^e régiment de la même arme doit traverser notre ville, venant de Strasbourg et allant à Valence remplacer le 14^e.

Une excavation s'est formée dans le sol de la place du Colège. On s'est empressé de combler avec du gravier cet enfoncement qui pouvait compromettre la sûreté publique.

DÉPARTEMENTS.
Un affreux événement a eu lieu dernièrement à Marseille. Un jeune mousse, voulant atteindre un pigeon privé qui s'était perché sur une des branches les plus élevées d'un des grands ormeaux de la place Neuve, est bientôt parvenu à la cime de cet arbre qui dépasse les maisons de la place, et, lorsqu'il étendait la main pour saisir le pigeon, une branche sur laquelle son pied s'appuyait s'est soudainement cassée et ce malheureux mousse est tombé d'une hauteur effrayante.
Au moment de la chute, les nombreux témoins de ce funeste accident ont poussé des cris de terreur. On a relevé ce malheureux enfant qui ne donnait presque aucun signe de vie et on l'a transporté chez M. Roux, pharmacien, qui s'est empressé de lui donner les premiers soins ; il a été ensuite porté à l'hôpital où son état a paru désespéré.

Il sera procédé jeudi 7 juillet, à la préfecture du Jura, à l'adjudication des travaux à exécuter pour la rectification de la route royale n^o 5 de Paris à Genève, entre le moulin des Grès et la frontière suisse. La dépense est évaluée à 84,173 f. 94 c.

Le roi de Sardaigne a accordé à M. Chirou, ingénieur français, un privilège de 50 années pour la construction d'un chemin de fer d'Aiguebelle à Montmélan, sur la frontière de France. Le gouvernement s'est cependant réservé le droit de racheter, après trente années, le privilège, moyennant une indemnité qui serait fixée par des arbitres.

On écrit de Béziers, le 18 juin :
Cette année, la récolte des cocons sera classée au nombre des récoltes ordinaires.
Sur notre marché, ils n'ont eu cours que depuis trois jours. Les éducateurs de l'Aude ont jusqu'à présent alimenté notre place. Ils se plaignent du peu de réussite de leurs chaubrées. Au moment de la montée, la variation de l'atmosphère et principalement les vents marins ont produit une grande mortalité. Les vers à soie qui ont résisté à cette épreuve ont produit des cocons d'une qualité inférieure.

Malgré ces accidents, le cours se soutient à des prix plus élevés que dans certaines localités de la Provence, notamment à Nîmes et à Avignon.

Les prix de ce jour ont été de 3 f. à 3 f. 30 c. le kilog. En général, les cocons de notre arrondissement l'emportent, pour la qualité et la finesse, sur ceux du département de l'Aude.

Nouvelles Diverses.
L'importante manufacture de draps de M. Margana-Dufayel, à Beauvais, a été, le 18, la proie des flammes : il a été impossible de rien sauver, et la perte ne s'élève pas à moins de 230,000 fr. (Mémorial de Rouen.)
M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux directeurs des maisons centrales une circulaire par laquelle il les invite à lui transmettre avec classification exacte de la mortalité des détenus dans ses rapports avec leur âge et la durée de leurs peines.
On écrit de Villers-Franqueux, le 19 juin, qu'un violent incendie s'était déclaré la veille dans cette commune : treize maisons et l'église, située au centre du foyer, ont été brûlées. Sept familles sont restées sans asile et sans vêtements. (Industriel de Reims.)

Nouvelles Etrangères.
ESPAGNE.
CATALOGNE. — La nouvelle de l'émeute de Barcelonne ne se confirme pas. Voici, d'après le *Constitucional* du 16, le véritable état des choses. Le 15 au soir, des groupes nombreux stationnaient sur les promenades, lisant et commentant un écrit publié et signé par divers officiers supérieurs de la garnison, écrit dans lequel la population était invitée à se défaire des prédications de la presse anarchique. D'autres groupes composés de républicains parcouraient la Rambla des Capuchins, attirés par la nouvelle que trois des leurs étaient en ce moment détenus à la mairie. La même agitation régnait parmi les carlo-jovellistes. Cette agitation était causée par la saisie du matériel de l'imprimerie du *Papagayo*.
— S'il faut ajouter foi à ce que dit le *Castellano* du 16, le bruit d'un prochain soulèvement en faveur de la constitution de 1812 serait assez généralement accrédité à Madrid. On disait publiquement à la bourse que les conspirateurs étaient d'accord sur le jour, et que le mouvement éclaterait le dimanche suivant. Tout en constatant l'existence de ces rumeurs, le *Castellano* fait observer que l'accomplissement du projet en question paraît impossible, à raison des sentiments de la garde nationale qui ne permettra pas que l'ordre soit troublé.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 23 JUIN.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	2,975	»
1,000	700	Saint-Etienne.	1,000	»
350	600	Grenoble.	800	»
500	750	Saône-et-Loire.	700	»
400	700	Dijon.	550	»
3,000	750	Trois villes du Midi.	»	»
1,740	600	Turin.	»	»
1,000	—	Montpellier.	725	»
1,000	—	Besançon.	450	»
1,000	—	Reims.	»	»
1,000	—	Metz.	675	»
500	500	Valence.	550	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	615	»
Idem.	—	Union.	455	»
Idem.	1,000	Société civile.	635	»
1,500	800	Grange et Culade.	475	»
4,000	—	Côte Thiolière.	»	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	»	»
1,000	—	Ce des mines des Lites.	»	»
2,500	—	Comp ^e du Villars.	480	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	5,900	»
500	4,000	Société lyonnaise.	»	»
800	500	Rhône supérieur.	4,100	»
154	5,000	Gondoles sur Saône.	9,000	»
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	»	»
—	5,000	Compagnie du Sirius.	»	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,200	»
450	2,000	de la Feuillée.	2,235	»
300	2,000	Seguin.	1,650	»
220	2,000	de l'île-Barbe.	»	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	580	»
6,000	—	Canal de Givors.	815	»
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	7,090	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,075	»
800	—	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	25,625	»
800	1,000	Forges et Tréfileries de Belmont (Isère).	»	»
2,000	1,000	Banque de Lyon.	2,975	»
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	275	»
Illimité	—	Omnium.	875	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515	»
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850	»
650	1,000	Plâtrière de Berzé-la-Ville.	800	»

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue Tramassac n° 2.

VENTE JUDICIAIRE,
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon
du samedi neuf juillet 1842,

D'IMMEUBLES

Situés à Neuville-sur-Saône (Rhône),
COMPOSÉS
de bâtiments, moulins, cours d'eau,
jardin, prés et terres.
[DEPENDANT DE LA SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE
DE M. BENOIT PERROT.

Sur cette propriété placée dans une belle exposition de l'ancien parc de Neuville, à quelques pas du village, près des rives de la Saône, il existe deux grands et beaux moulins à blé mus par deux cours d'eau intarissables qui assurent une activité continue à ces usines d'un excellent rapport; car, affermées plus de 3,000 fr. par année, elles offrent un accroissement certain de revenu.

Ces immeubles seront vendus en deux lots.
Le premier comprend le grand moulin d'une construction récente, les bâtiments et une partie de jardin et pré-verger; il est de la superficie totale de soixante-sept ares trente-huit centiares, et a été estimé. 65,000 fr.

Le second lot comprend un autre moulin, les bâtiments et dépendances dans lesquels il est établi, et une autre partie de jardin et de pré-verger; il est de l'étendue superficielle totale de vingt-six ares quatre-vingt-six centiares, et a été estimé. 17,500 fr.

Sauf l'enchère générale sur les deux lots réunis.
S'adresser, pour tous les renseignements, à M^e Brun, avoué, chargé des formalités de la vente. (2554)

Etude de M^e Couvert, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, 30.

VENTE EN BLOC DU FONDS DE RESTAURANT

SITUÉ A LYON, GALERIE DE L'HÔTEL-DIEU,
Et appartenant aux sieurs Téoule
et Pache.

Devant M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1.
ADJUDICATION LE QUATORZE JUILLET 1842.

Cette vente aura lieu à la requête de M. Clapissou, entrepreneur et marchand de vin, domicilié à Serin, faubourg de la Croix-Rousse :

Au préjudice des sieurs Téoule et Pache, restaurateurs, demeurant à Lyon, galerie de l'Hôtel-Dieu;
Ensuite et en vertu : 1° d'un procès-verbal de saisie de Fauché, huissier, en date du vingt-trois mai mil huit cent quarante-deux, enregistré, et d'un procès-verbal de récolement du même huissier, en date des 30 et 31 du même mois de mai; 2° d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Lyon le 11 juin même année;

Devant M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1, commis à cet effet par ledit tribunal.

Le fonds de restaurant, qui sera vendu, comprend l'achalandage, la subrogation au bail, et tous les objets désignés aux procès-verbaux de saisie et de récolement, consistant notamment en fourneaux, batterie de cuisine, vaisselle de porcelaine, verres en cristal, serviettes, nappes, tables, comptoir, bureaux, chaises, lits, matelas, draps de lit, glaces de différentes dimensions, pendules, services d'argenterie et vins de toutes les qualités, etc.

L'adjudication en sera tranchée au profit du plus offrant et dernier enchérissable, à la chaleur des enchères, devant M^e Laforest, notaire, en son étude, à Lyon, rue des Marronniers, 1, le quatorze juillet mil huit cent quarante-deux, à onze heures du matin.

COUVERT, avoué.
S'adresser, avant l'adjudication, à M^e Laforest, notaire, dépositaire du cahier des charges et de toutes les pièces;

Et à M^e Couvert, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, 30. (2755)

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le mardi vingt-huit juin mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, sur la place de la Croix, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant principalement en fauteuils, chaises, console, lampe astrale, pendule, tableaux, armoire en acajou. (5588)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE, RUE DU PLAT, 2, MAISON DU PALAIS-ROYAL.

Le mardi 19 juillet 1842, à midi, en la chambre des criées des notaires de la ville de Lyon, y située quai Saint-Antoine, n. 31, il sera procédé à la

VENTE AUX ENCHÈRES, par suite d'autorisation judiciaire,

DE LA PROPRIÉTÉ

dependant
De la succession de M^{me} veuve
Drogat de la Condaminé,
née Catherine
Patailler.

AU PARDESSUS LA MISE A PRIX DE 25,000 FRANCS
FIXÉE PAR JUGEMENT.

La propriété à vendre est située à Collonges, à mi-coteau, et dans une position des plus agréables et des plus pittoresques. De la terrasse, ornée d'une magnifique salle de marronniers, on jouit d'un point de vue ravissant.

Les voies de communication sont fréquentes et faciles.
S'adresser à l'étude de M^e Duguey, notaire, pour prendre connaissance du cahier des charges.

On peut visiter la propriété tous les jours (le samedi excepté), depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir. (4599)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N° 10.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ ayant des connaissances commerciales pour une brasserie de bière en pleine activité et avantageusement située dans Lyon.
S'adresser audit M^e Laval. (4895)

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

A vendre ensemble ou séparément.

SIX BEAUX DOMAINES

Situés sur les communes de Buxi et de
Sennecy-le-Grand,
Arrondissement de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements :
A Lyon, à M^e Laforest, notaire, rue des Marronniers, n. 1 ;
A Chalon-sur-Saône, à M^e Mathey, notaire ;
A Paris, à M^e Thifaine - Desaneaux, notaire, rue des Menars, 8 ;
Et, sur les lieux, à MM. Rousselot et Girard. (4959)

A vendre.
UNE PROPRIÉTÉ composée de bâtiments, jardin, fontaines, vaste emplacement à bâtir, rendant 2,000 fr., sise cours d'Herbouville, à Saint-Clair.
S'adresser à M. Robichon, rue Terraille, 1. (817)

A vendre pour cause de maladie.
UN JOLIFONDS DE CAFÉ tout réparé à neuf, bien achalandé, situé sur un des quais les plus fréquentés et les plus commerçants de Lyon.
S'adresser à M. Chapeau, rue des Célestins, 6. (814)

A vendre.
LE FOND D'UN RESTAURANT situé à Lyon, dans un quartier populeux et très-fréquenté par les étrangers. La clientèle, qui paie toujours au comptant, est ancienne, considérable et de bon choix. Le propriétaire de ce fonds, se retirant des affaires après l'avoir occupé pendant seize ans, le cède de suite, avec tout le mobilier utile à son exploitation, et accordera des facilités pour le paiement.
S'adresser à M. Barrot, rue Belle-Cordière, n. 8, au 3^{me}. (821)

A vendre.
UN FONDS DE LINGERIE, BONNETERIE ET MODES, situé dans un bon quartier de la ville.
S'adresser rue Tupin, n. 16, 2^e cour, au 4^e. (798)

Avis Important.
M. FRANÇOIS GABRIELLI, maître de danse, a l'honneur d'informer le public et en particulier MM. les chefs de famille, afin d'utiliser le temps de leurs enfants, qu'il donnera, dès le lundi 27 courant, des leçons de danse par principe à domicile.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance sont priées de vouloir s'adresser chez M. Martin, traiteur, rue Confalon, n. 1, en face de la Halle-au-Blé.
Il traitera très-modérément avec elles. (818)

AVIS.
Par un nouveau procédé de mettre les carreaux en couleur, sans être obligé d'employer ni cire ni brosse, le sieur PÈRE ET MÈRE traite avec les personnes à raison de 50 centimes le mètre par année. Il garantit son ouvrage.
S'adresser rue Belle-Cordière, n. 8. (819)

Assurance Mutuelle
CONTRE
L'INCENDIE.

A partir du 4 juillet, les bureaux de la Compagnie seront établis place des Pénitents-de-la-Croix, n. 3, au 2^e. (816)

Avis aux Naturalistes.
A vendre.
Plantes, coquilles marines, fluviales et fossiles, indigènes et exotiques, minéraux et médailles de Savoie.
S'adresser place Grenouille, n. 4, au 2^e, jusqu'à quatre heures. (815)

LE SIEUR
HURCHS-HASS,
premier artiste
PÉDICURE,
Natif de Coblenz,

A l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de l'extirpation des cors aux pieds, oignons, yeux-de-perdrix qui se trouvent entre les doigts de pieds, durillons, ongles entrés dans les chairs, au moyen d'un élixir de sa composition. L'opération est terminée dans l'espace de deux minutes et sans douleur; on peut de suite prendre sa chaussure et marcher aussi facilement que si l'on n'avait pas eu de cors. Les personnes opérées ont la satisfaction de tenir la racine du cor entre leurs mains.

Il traite gratuitement les indigents.
Le sieur Hurchs-Hass se transporte chez les personnes qui lui font l'honneur de le demander.
Il est logé rue Belle-Cordière, n. 19, sur le derrière. (758)

LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,
beaux bateaux à vapeur en fer.
d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,
Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,
A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6361)

DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes. (7421)

S'adresser à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31.

ARÈNE FRANÇAISE,

Aux Brotteaux, cours Lafayette.

DIRECTION DE M. ESERAYAT.

Dimanche 26 juin 1842, début de M. RONCO, du Mont-Saint-Bernard, arrivant de Toulouse, et de M. BUESS, de Nîmes, que le directeur vient d'engager à grands frais. — Rentrée de M. CLERGEAUD dit L'INVINCIBLE pour la grande partie contre M. MARTIN. — Tour de la barrière et manèment des poids par M. QUINTOIS dit LE SOLIDE.
On commencera à cinq heures.
L'affiche du jour donnera les détails. (820)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.
Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (6847)

PHARMACIE
A LYON.

RUE PALAIS-GRILLET, N° 23.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute décrétée ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermesson, rue de la Comédie. (7381)

FRANCE. ITALIE.

CASTOR ET VIRGILE.

Service régulier de
MARSEILLE A NAPLES,
ET VICE VERSA.

Ces superbes paquebots, munis de machines anglaises à basse pression, d'une marche supérieure, partent régulièrement les 3, 13 et 23 de chaque mois, de MARSEILLE pour NAPLES, touchant à GÈNES, LIVOURNE, CIVITAVECCHIA.

S'adresser, pour fret et passage, chez M. L. Haraneder, 25, rue Saint-Marcel, à Lyon, et chez MM. S. Fernandez et Fontana, n. 52, rue Grignan, à Marseille, consignataires. (6109)

MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.

EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE
DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour la guérison radicale et sans rechute des maladies vénériennes, dartres, rhumatismes, etc., tant anciennes qu'elles soient. — Ne pas confondre cette préparation avec le sirop. — Prix du flacon : 20 fr.; le demi-flacon, 10 fr.

Dépôt, pour Lyon, BERTRAND, place Bellecour, 12; Marseille, THUMIN, rue de Rome, 46; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites, tous pharmaciens. (7181)

PILULES NAPOLITAINES de POISSON, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n. 11, à Paris; elles guérissent radicalement les gonorrhées ou écoulements récents ou invétérés. — Prix : 5 fr. la boîte. — Dépositaire pharmacien : Lardet, place de la Préfecture, à Lyon. (8000—6059)

REMÈDE INFALLIBLE

CONTRE LES
ÉCOULEMENTS RÉCENTS ET ANCIENS.

L'INJECTION de THÉZET, pharmacien à Avignon, guérit en cinq ou six jours, souvent plus tôt, rarement plus tard, les écoulements récents et anciens, fluxions, etc.

Dépôts : à Lyon, chez M. BRUNY, pharmacien, rue Lanterne, 15, et à la Pharmacie des Célestins. (7465)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de Mou-de-Veau aux personnes atteintes de grippe, rhumes, catarrhes, coqueluche, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration, détruit l'irritation.

Se vend par flacons et demi-flacons, avec le prospectus, à la pharmacie de Macors, rue Saint-Jean, n. 50, à Lyon. (7709)

Changement de Domicile.

L'étude de M^e GALLAY, notaire, qui est actuellement port Saint-Clair, n. 23, sera, à partir du 1^{er} juillet prochain, rue Lafont, n. 5, et rue Puits-Gaillet, n. 4. (5011)

DÉPOT DE CYMBALES

DE CONSTANTINOPLE.
Chez MM. Thomasset et C^e, place Sathonay, n. 5. (790)

PHARMACIE

A LYON.

RUE PALAIS-GRILLET, N° 23.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute décrétée ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermesson, rue de la Comédie. (7381)

BATEAUX A VAPEUR

LES AIGLES DU RHONE.

Entreprise de L. Breitmayer aîné
et C^e.

Service spécial pour le Transport des Voyageurs.

LYON ET VALENCE,

ABORDANT, TANT EN MONTANT QU'EN DESCENDANT,
DANS LES PORTS DE
VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE,
SAINT-VALLIER ET TOURNON.

Départs de Lyon les jours impairs de juin,
à 11 heures du matin.

Bureaux de la Compagnie : place de la Charité, 12. (6611)

BOUGIE

15 francs,
médicaments compris.

GUÉRISON RADICALE des maladies secrètes et de toutes celles qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang, par un TRAITEMENT VÉGÉTAL, sans copahu ni mercure, approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu de la Charité de Lyon.

CONSULTATIONS GRATUITES tous les jours, de dix à quatre heures; les dimanches et fêtes, jusqu'à midi.

Rue des Célestins, 8, au 1^{er}, allée du marchand de musique. (7216)

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

COMPOSÉ
En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la faculté de Londres.

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.

Se vend au prix de 5 fr. la boîte.
Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n. 15. (7651)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIS FILS,
rue Poulaille, 19.